

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES FAMILLES

CONSIGNES DE SECURITE SANITAIRE POUR LA REPRISE DE NOS ACTIVITES

SEPTEMBRE 2020

En raison de la reprise de l'épidémie, des directives impératives sont diffusées par les autorités et relayées par votre association.

Lors du premier cours, lecture de ce protocole sera faite par l'intervenant et chaque personne présente devra le signer.

Pour la sécurité de tous, chaque participant à l'activité s'engage à respecter le protocole sanitaire COVID 19 et l'intervenant est le garant du respect de ces consignes, à la demande du conseil d'administration.

- . J'ai de la fièvre ou présente des symptômes de la Covid, je ne viens pas au cours
- . J'ai été en contact avec une personne atteinte dans les 15 jours, je ne viens pas au cours
- . J'informe l'association en cas de contraction du virus et reste isolé pendant 15 jours
- . J'ai plus de 11 ans, je porte obligatoirement un masque (si non respect, l'accès à l'activité me sera refusé)
- . j'apporte mon gel hydroalcoolique
- . je me lave les mains en arrivant et en partant
- . j'arrive à l'heure et évite les regroupements dans les couloirs avant, pendant et après le cours
- . en début et en fin de séance, je désinfecte tables et chaises avec le spray mis à ma disposition
- . je réponds à l'appel ou signe la feuille de présence
- . je respecte la distanciation pendant l'activité
- . si je viens pour une activité physique, je peux quitter mon masque une fois installé(e) sur mon espace personnel de pratique et le range dans une pochette individuelle
- . si j'utilise les sanitaires : je désinfecte poignées, chasse d'eau, robinet, interrupteur avec le spray désinfectant mis à ma disposition
- . je quitte les locaux dès mon activité terminée

Si je suis un(e) intervenant(e) :

- j'assure la traçabilité des présences et de l'heure de désinfection à l'issue de chaque cours sur le formulaire remis par l'association, et je le signe
- Je garde précieusement ce document après mon cours car il peut m'être demandé par l'association en cas de contrôle, et le rapporte impérativement à chaque cours pour les émargements obligatoires.

Ces consignes s'appliquent dans le respect des directives gouvernementales en vigueur mais peuvent évoluer en raison du contexte sanitaire